

Affiché le

ID: 064-246400337-20201217-D2020_129-DE



Délibération n°2020-129

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 17 décembre 2020)

<u>Date de convocation</u>: 4 décembre 2020 Nombre de délégués en exercice: 33 Nombre de délégués présents: 31 Nombre de délégués votants: 32 Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

<u>Présents titulaires</u>: Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ, GARROCQ.

Absents ou excusés : Mme CASSOU et Mme TOULOU

Pouvoir: Mme CASSOU à M. CASADEBAIG

Secrétaire de séance : M. GABASTON

OBJET: CULTURE - REINFORMATISATION DU RESEAU DE LECTURE

RAPPORTEUR: ISABELLE BERGES, VICE-PRESIDENTE

- Vu la délibération n ° 2011/41, relative à la prise de compétence Lecture publique ;
- Vu la délibération n° 2012/85, relative à la mise à disposition du matériel informatique acquis dans le cadre de l'informatisation du réseau ;
- Vu la délibération n°2018/77, relative au renouvellement de la convention territoriale de lecture publique avec le Département engageant la CC Vallée d'Ossau à soutenir et optimiser les services offerts par les structures de proximité en contribuant aux moyens nécessaires à leur fonctionnement (mobilier, informatique, collections de qualité, formation des bénévoles, ingénierie...);
- Considérant que la CC Vallée d'Ossau a fait l'acquisition en 2012 d'un pack informatique réparti pour l'ensemble du réseau et qu'elle s'est engagée par le biais de la convention de mise à disposition à remplacer le matériel pour le bon fonctionnement du réseau ;
- Considérant que le Département propose de renouveler une aide à la modernisation des réseaux de lecture conventionnée pour une réinformatisation à hauteur de 40 % de subvention apprécié selon la qualité du projet et le plan de financement avec un plafond de 40 000 € ;
- Considérant que le matériel informatique est indispensable au travail quotidien des bibliothécaires et des bénévoles ;

Le présent rapport a pour objet le renouvellement du matériel mis à disposition des structures adhérentes au réseau pour garantir le bon fonctionnement informatique du réseau.

Le rapport entendu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport ;
- SOLLICITE la subvention du Département 64 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer tout document nécessaire au renouvellement du matériel informatique mis à disposition sur les structures du réseau.

Le Président

€an-Paul CASAUBON